

POSOLOGIE DES MÉDICAMENTS
UTILISÉS DANS LA LUTTE CONTRE VARROA
ANNEE 2021

A conserver et relire avant usage des médicaments

AGRÉMENT PSE n° PH 22 215 01

Les médicaments vétérinaires proposés par le GDSA 22 sont désormais délivrés sans ordonnance (exonération récente des médicaments varroicides). **Leur vente n'est possible qu'aux adhérents de l'Association GDSA22 (Plan Sanitaire d'Élevage piloté par notre vétérinaire titulaire).**

Votre commande doit correspondre au nombre de colonies déclarées. Vous devez tenir compte du conditionnement, sachant que certains médicaments sont conditionnés de façon à traiter plusieurs colonies et ne sont pas détaillés (exemple Apivar: 3 colonies = 1 étui, 13 colonies = 3 étuis).

Attention à bien prendre les précautions d'usage lors de la manipulation de ces produits et à les éliminer de manière spécifique. Le GDSA 22 peut s'occuper de l'élimination de ces déchets si vous les rapportez lors des rencontres organisées.

TRAITEMENTS PRIMAIRES (fin de miellée : fin Juillet début Août)

APIVAR (amitraz)

2 lanières par colonie, suspendues entre les cadres au niveau du couvain. Appliquer le plus tôt possible, immédiatement après la récolte d'été (fin juillet, début août). Durée du traitement 8 à 10 semaines. Retirer impérativement les lanières après traitement. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). 1 étui permet de traiter 5 colonies.

APISTAN (tau-fluvalinate)

Proposé tous les 5 ans, années 0 et 5, en accord avec les 3 autres GDSA Bretons, afin d'éviter la concentration de la molécule tau-fluvalinate dans les cires

2 lanières par colonie au niveau du couvain pour une colonie 10 cadres. Appliquer en fin de miellée fin juillet début Août. Retirer impérativement au bout de 8 semaines. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur) . 1 étui pour 5 colonies.

La souplesse des bandes Apistan nécessite pour utilisation, une bonne mobilité des cadres de corps, afin de pouvoir les glisser efficacement.

N'est donc pas proposé cette année.

APIGUARD (thymol) Ne pas respirer, danger

Disposer deux fois une barquette par ruche à 15 jours d'intervalle sur les têtes de cadres en aménageant un volume de diffusion type couvre-cadre bois retourné (4cm minimum) Tenir compte de la température extérieure.

Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 boîte permet de traiter 10 colonies.

.../...

TRAITEMENTS SECONDAIRES

traitement d'hiver hors couvain

ou exceptionnel en cours d'année en cas de forte infestation (sans hausses)

VARROMED (acide formique + acide oxalique)

Masque gants et lunettes de protection obligatoires.

Traitement à effectuer de préférence hors couvain pour plus d'efficacité.

Verser lentement 5 ml de solution sur les abeilles entre les cadres occupés par les abeilles, soit 15 à 45 ml par colonie. Solution prête à l'emploi, à agiter avant utilisation.

Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO. 1 flacon permet de traiter 12 colonies.

API-BIOXAL (acide oxalique)

Masque gants et lunettes de protection obligatoires

Traitement à effectuer hors couvain

Utiliser par sublimation (2,3g de produit par ruche) ou par égouttement (reconstitution de 500 ml de solution, verser lentement 45 ml par ruche / 5 ml par intercadre). Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur). Utilisable en BIO.

Sachet de 35 gr : permet de traiter 10 colonies par égouttement 15 par sublimation

Sachet de 175 gr : permet de traiter 50 colonies par égouttement 75 par sublimation

Sachet de 350 gr : permet de traiter 100 colonies par égouttement 150 par sublimation